

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 25 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 25 avril, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : ALMY René, PIGEOT Stéphanie, WADEL Patrick, KOERPER Jean-Luc (arrivé à 19h45), SMALLWOOD Véronique, COLETTI Charlotte, LEIBY Thomas, DESFOURS Filomena, HOLBEIN Clarisse, HERTER Georges, MULLER Thierry, LOHRENGEL Gérard.

A donné procuration : ./.

Absent excusé et non représenté : M. Julien BARTH

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Modification des statuts de Saint-Louis Agglomération – ajout d'une compétence facultative relative à la formation de groupements de commandes

Point 4 / Elections législatives – Organisation du bureau de vote

Point 5 / Droit de préemption urbain

Point 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 7 / Rapport des Adjoints & Commissions

Point 8 / Divers & Informations

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal.

Avant de commencer la séance, il demande l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Point 4 / Elections législatives – Organisation du bureau de vote

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Rédacteur principal de 1^{ère} classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 21 mars 2022 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Affaires financières

2.1 Approbation de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les chèques suivants

250,00 € à titre de remboursement par Groupama de la franchise du sinistre du candélabre Rue des Landes ;

2 724,00 € à titre de remboursement des frais de carottage (50 %) du stade par le Football Club d'Uffheim.

POINT 3 / Modification des statuts de Saint-Louis Agglomération – ajout d'une compétence facultative relative à la formation de groupements de commandes

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2113-6 du Code de la commande publique précise que «des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés», conférant à cet outil un cadre juridique très ouvert.

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a cependant introduit, à l'article L. 5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales, un régime spécial pour les groupements de commandes entre un EPCI et ses communes membres ou entre celles-ci, alors même qu'au vu de la jurisprudence, la constitution de tels groupements ne posait pas de difficultés.

Il convient donc, par souci de sécurité juridique, de modifier les statuts de SLA afin d'ajouter parmi ses compétences facultatives celle de former des groupements de commandes.

Le conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité en date du 23 mars 2022 les propositions suivantes :

- ajouter à la liste des compétences facultatives exercées par Saint- Louis Agglomération, la compétence suivante :
« En application de l'article L.5211-4-4 du CGCT, constitution de groupements de commandes composés de tout ou partie des communes membres et ce à titre gratuit. Les fonctions de coordinateur du groupement de commandes pourront indifféremment être confiées à Saint-Louis Agglomération ou à l'une des communes membres signataire de la convention de groupement » ;
- charger le Président de notifier la présente délibération à chaque commune membre dont le conseil municipal devra se prononcer sur cette prise de compétence dans un délai de 3 mois à compter de ladite notification. A défaut, sa décision sera réputée favorable. Il est rappelé que cette modification statutaire ne pourra être effective qu'après publication d'un arrêté préfectoral subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité requises pour la création de la Communauté d'Agglomération ;
- donner pouvoir au Président pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la modification des statuts de Saint-Louis Agglomération comportant l'ajout d'une compétence facultative relative à la formation de groupements de commandes.

POINT 4 / Elections législatives – Organisation du bureau de vote

Monsieur le Maire informe que les dispositions réglementaires prévoient que le bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 doit être composé d'un Président, deux Assesseurs et d'un Secrétaire.

Deux membres du bureau, titulaires ou suppléants, doivent toujours être présents pendant toute la durée du scrutin.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE le bureau de vote comme suit :

<i>Président</i>	André RIBSTEIN
<i>Vice-Président</i>	René ALMY
<i>Assesseurs</i>	Jean-Luc KOERPER Patrick WADEL
<i>Secrétaire</i>	Elodie LE GALLOUDEC

Permanences du bureau de vote – 12 juin 2022

8 h à 10h30	Jean-Luc KOERPER Thomas LEIBY Patrick WADEL	13h00 à 15h30	Thierry MULLER Véronique SMALLWOOD
10h30 à 13h00	Georges HERTER Clarisse HOLBEIN Stéphanie PIGEOT	15h30 à 18h00	Julien BARTH Charlotte COLETTI

Permanences du bureau de vote – 19 juin 2022

8 h à 10h30	Jean-Luc KOERPER Stéphanie PIGEOT Patrick WADEL	13h00 à 15h30	Clarisse HOLBEIN Thierry MULLER
10h30 à 13h00	Georges HERTER Véronique SMALLWOOD	15h30 à 18h00	Julien BARTH Charlotte COLETTI Gérard LOHRENGEL

POINT 5 / Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncations au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

♦ *Section 1 parcelle 481 – 19 rue du Général Béthouard – 104 m²*

♦ *Section 2 parcelle 338 – 19 rue Sébastien Gutzwiller – 785 m²*

♦ *Section 4 parcelle 270 – 19 rue des Saules – 804 m²*

♦ *Section 2 parcelle 431 – 14 rue Burggraben – 633 m²*

POINT 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

6.1 Saint-Louis Agglomération

- **Conseil Communautaire du 23 mars 2022**

Monsieur le Maire a envoyé le procès-verbal du conseil communautaire du 23 mars 2022 aux conseillers municipaux.

- **Commission Patrimoine et Infrastructures du 8 mars 2022**

Monsieur le Maire propose de transmettre le compte-rendu de cette commission aux conseillers municipaux intéressés sur simple demande.

POINT 7 / Rapport des Adjointes & Commissions

7.1 René ALMY

Monsieur René ALMY rend compte de l'Assemblée Générale du Centre de Soins du 31 mars 2022. Un poste de secrétaire est à pourvoir en raison d'un départ en retraite.

Il rend également compte de l'Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du 1^{er} avril 2022. Les sapeurs-pompiers remercient la commune pour son soutien.

Monsieur René ALMY informe des remerciements de Madame SCHENKRY pour le panier garni offert à l'occasion de son anniversaire.

Il informe également que la quête de la ligue contre le cancer a débuté et que, pour le moment, les quêteurs sont bien accueillis.

Il rend compte de l'Assemblée Générale de la Brigade Verte du 13 avril 2022 et met à disposition des conseillers municipaux intéressés le compte-rendu.

Enfin, il félicite le Football Club d'Uffheim pour le repas carpes-frites du 15 avril 2022.

7.2 Stéphanie PIGEOT

Madame Stéphanie PIGEOT informe que la commune vient de réceptionner le dossier d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de l'école maternelle. Il sera mis en ligne après vérification.

Monsieur Thierry MULLER aimerait voir les plans des travaux. Ils ont alors été immédiatement projetés à l'ensemble du conseil.

7.3 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 22 mars 2022.

❶ Demande de modification de permis en cours de validité PC 068 341 21 F0028-M01 déposé par M. Lionel FAUCAMPRE et Mme Rachel GAERING, 7 impasse des Rossignols – 68680 KEMBS, pour la construction d'une maison individuelle, lot 21 du Lotissement Niedere Matten, section 5 parcelle 579. La modification concerne le déplacement d'une porte-fenêtre sur la façade Sud : Avis favorable.

❷ Déclaration préalable DP 068 341 22 F0007 déposé par M. Gérard HUGENSCHMIDT, 1 allée des Pommiers – 68510 UFFHEIM. Les travaux sont situés à la même adresse, section 5 parcelle 354, et consistent à enlever la haie de thuyas existante et la mise en place d'un mur de 0,90 m et d'un brise vue d'une hauteur de 1,10 m sur 30 ml en limite Nord : Avis favorable.

❸ Demande de modification de permis en cours de validité PC 068 341 20 F0021-M02 déposé par M. Jérôme DUPOIRIEUX et Mme Chrysoula BOUNTA, 3 A rue d'Istein – 68510 SIERENTZ, pour un projet situé au 2 rue du Ruisseau – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelles 482, 685, 687, 689, 690, 691, 692 et 693. La modification concerne la diminution de la surface de plancher d'environ 10 m² : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Cimetière du Mardi 22 mars 2022.

❹ Demande de travaux et d'inhumation d'urne pour Madame Suzanne ESSLINGER par Madame Virginie DELLOUE, sa fille, domiciliée au 27 rue Léon Boellmann – 68000 COLMAR : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine la décision.

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 13 avril 2022.

❶ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0002 déposé par Me Alexandre BIECHLIN, 15 A rue Poincaré BP 9 – 68510 SIERENTZ, pour un projet situé au 19 rue Sébastien Gutzwiller – 68510 UFFHEIM, section 2 parcelle 338, surface du terrain 7,85 are : Avis favorable.

❷ Demande de permis de construire PC 068 341 22 F0001 déposé par la SCI Silbergarten représentée par Mme Gilberte, Francine WASSNER, 45 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, pour un projet de construction d'une maison individuelle situé Rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelle 185, surface du terrain 52,34 ares : Avis favorable. La parcelle est concernée par l'alignement de la Rue du 20 Novembre. La division parcellaire ne figure pas dans le dossier. L'accès au garage et la place de parking sont sur l'emprise de l'alignement.

❸ Déclaration préalable DP 068 341 22 F0008 déposé par M. Christian FRICK, 4 rue Brunnstube – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelle 434, surface de 6,97 ares, qui consiste en la réalisation d'un auvent sur terrasse existante de dimension 7 x 2,90 m sur une hauteur de 2,80 m : Avis favorable.

❹ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0003 déposé par la SCP P. MUNCH et L. GREDY, 25 avenue du Président Kennedy – 68200 MULHOUSE, pour un projet situé au 24 A rue du Général Béthouard, section 1 parcelles 617/121 et 589/121 d'une surface de 3,20 ares : Avis favorable.

❺ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 22 F0004 déposé par Me Olivier BELTZUNG, 58 rue de Richwiller - 68262 KINGERSHEIM, pour un projet situé au 14 rue Burggraben, section 2 parcelle 431 d'une surface de 6,33 ares : Avis favorable.

❻ Déclaration préalable DP 068 341 22 F0009 déposé par M. Pierre RAMIREZ, 33 Suttergasse - 68510 UFFHEIM, pour la construction d'une piscine de 3 m de large et de 1,60 m de profondeur situé à la même adresse, section 2 parcelles 647, 649, 651 et 653 : Avis favorable mais dossier incomplet, manque les côtes.

❼ Déclaration préalable DP 068 341 22 F0010 déposé par la Commune d'UFFHEIM représentée par M. André RIBSTEIN, Maire, 23 rue du 20 Novembre - 68510 UFFHEIM, pour un projet situé au 5 rue du Moulin – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelle 238, surface du terrain 34,68 ares. Les travaux consistent en la création et la modification d'ouvertures.

Long pans Sud : remplacement des deux portes d'accès

Long pans Nord : création d'une ouverture

Pignon Ouest : création d'une ouverture

Avis favorable

❽ Demande de permis de construire PC 068 341 22 F0002 déposé par M. et Mme NOUIND Claude chez Maisons Eden, 1 rue du Rhin – 68270 WITTENHEIM, pour un projet de construction d'une maison individuelle de 184 m² situé au Lotissement Nedere Matten, lot 14, section 5 parcelle 565, surface du terrain 5,10 ares : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

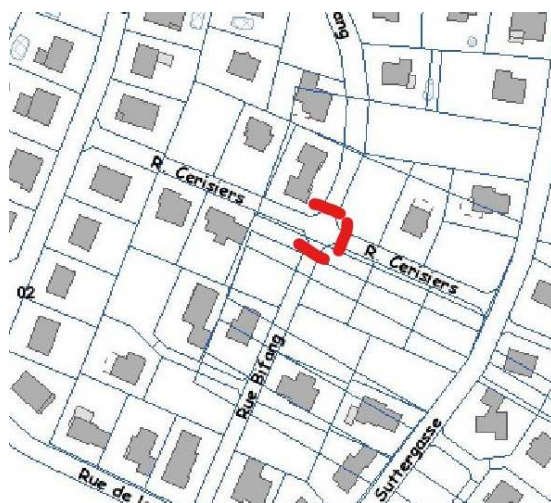
7.4 Jean-Luc KOERPER

Monsieur Jean-Luc KOERPER informe que l'escalier colimaçon extérieur de la Maison des Associations a été installé.

Il informe également que les travaux de la Rue de la Liberté avancent bien. Le mur des derniers 20 m ne sera installé que dans 3 semaines.

Pour des raisons de sécurité routière, Monsieur Jean-Luc KOERPER propose de trouver une solution pour l'intersection entre la rue des Cerisiers et la rue Bifang. En effet, entre la pente et la vitesse des véhicules et des cyclistes, ce carrefour s'avère dangereux.

Après discussion, les conseillers municipaux décident de modifier la réglementation du carrefour en mettant en place une signalisation dite « stop » à 3 endroits : de part et d'autre de la rue Bifang à l'intersection avec la rue des Cerisiers et 1 du côté de la rue des Cerisiers (côté vers la Suttergasse) comme indiqué ci-dessous :



POINT 8 / Divers & Informations

8.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Mardi 26 avril	Don de sang	16h30 – 19h00 Maison des Associations
Mardi 26 avril	Commission Urbanisme	19 h 30 Mairie
Samedi 21 mai	Concert de Printemps de la Musique Espérance	20 h 00 Maison des Associations
Lundi 30 mai	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie
Dimanche 12 juin	Elections Législatives	8h00 – 18h00 Maison des Associations
Dimanche 19 juin	Elections Législatives	8h00 – 18h00 Maison des Associations

8.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 22 mars 2022
- Procès-verbal de la Commission Cimetière du 22 mars 2022
- Procès-verbal de la Commission Environnement & Embellissement du 12 avril 2022
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 13 avril 2022

8.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont aidé lors des deux journées d'élections. Il informe de la visite d'un délégué de Monsieur Zemmour lors du premier tour et d'un magistrat qui a vérifié le bon déroulement du bureau de vote lors du second tour.

Monsieur le Maire informe que Madame Filomena DESFOURS a présenté sa démission du conseil municipal en raison de son déménagement.

Monsieur le Maire la remercie pour sa collaboration.

Monsieur le Maire relate que plusieurs candélabres ont été sinistrés par des chocs avec des camions.

Monsieur le Maire rappelle que le Sprochrenner traversera le Commune d'Uffheim le samedi 4 juin 2022. Il s'agit d'une course qui relie Bâle à Wissenbourg (375 km). C'est une course de relais ouverte à tous qui traverse l'Alsace nuit et jour en faveur de la promotion de l'alsacien.

Il informe également que le Tour d'Alsace passera dans Uffheim le 27 juillet 2022 vers 13h49.

Il indique enfin que le Haut-Rhin propre a été annulé en raison de la neige et que cette journée ne sera pas reportée.

8.4 Tour de table

Madame Filomena DESFOURS souhaite une bonne continuation à tous.

Madame Véronique SMALLWOOD relance le dossier de l'arrêt de bus.

Monsieur le Maire lui répond qu'il attend un second devis.

Monsieur Thierry MULLER souhaite que les maisons alsaciennes soient préservées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 25.

**TABLEAU DES SIGNATURES
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM
DE LA SEANCE DU LUNDI 25 AVRIL 2022**

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Modification des statuts de Saint-Louis Agglomération – ajout d'une compétence facultative relative à la formation de groupements de commandes

Point 4 / Elections législatives – Organisation du bureau de vote

Point 5 / Droit de préemption urbain

Point 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 7 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 8 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<i>RIBSTEIN André</i>	<i>Maire</i>		---
<i>ALMY René</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		---
<i>PIGEOT Stéphanie</i>	<i>2^{ème} Adjointe</i>		---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>4^{ème} Adjoint</i>		---
<i>BARTH Julien</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Absent excusé</i>	---
<i>SMALLWOOD Véronique</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>DESFOURS Filomena</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>HOLBEIN Clarisse</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>MULLER Thierry</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>LOHRENGEL Gérard</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---

<i>LE GALLOUDEC Elodie</i>	<i>Secrétaire de mairie</i>		---
----------------------------	---------------------------------	--	-----